

## ARRETE DU MAIRE

N° 2024- 055

POLICE MUNICIPALE  
Tél : 04.90.90.17.00  
Réf. : CD/JMB

### DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIRE UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Débit de boissons 3eme groupe

Monsieur le Maire,

Je soussigné

Agricol Sylvain Président de Mouances Acoustiques productions

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L.3334-2 du CSP (ord n° 2000-548 du 15/06/2000)

l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à la salle du Réal

A l'occasion de: Concert des adhérents

Du 29/06/2024 20h au 29/06/2024 23h

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le

Signature :

12/02/2024



### ARRETE DU MAIRE

Je soussigné, Marcel MARTEL, Maire de CHATEAURENARD,

Vu l'article L.2122-28 du code général des collectivités territoriales,

Vu art L.3334 - 2 du CSP (ordonnance n° 2000-548 du 15 juin 2000),

Vu la loi n°2015-990 du 6 Août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et l'ordonnance n°2015-1682 du 17 Décembre 2015 portant simplification de certains régimes d'autorisation préalable et de déclaration de entreprises et des professionnels,

Vu la demande ci-dessus,

ARRETE :

Article unique-(1)

M. AGRICOL Sylvain, Président de Mouances Acoustiques Production

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire du 3eme groupe

Du 29/06/2024 - 20h00 au 29/06/2024 - 23h00

A l'occasion de Concert des Adhérents - salle du Réal

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons, et plus particulièrement à la protection des mineurs.

**PUBLIÉ LE**  
**15 FEV. 2024**

Fait à Châteaurenard, le 12 FEV. 2024  
L'Adjoint au Maire délégué à la Sécurité  
Eric CHAUVET

Ampliation sera adressée à :

- Madame la Sous-Préfète d'ARLES,
- Brigade de Gendarmerie de CHATEAURENARD,
- PSIG de CHATEAURENARD,
- L'intéressé.

LE PRESENT ARRETE DOIT ETRE AFFICHE SUR LE DEBIT DE BOISSONS

